

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 00/508 /DU 17/12/1980
Portant détachement et nomination de
Monsieur KOUA-GA IHE, Ingénieur des
Travaux d'Elevage en qualité de Direc-
teur Administratif et Financier de la
SONEL.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n°47/79 du 12 Décembre 1979 portant nomination de la
SONEL ;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret n°79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition
du Conseil des Ministres;

Le Conseil des Ministres entendu :

DECRETE :

Article 1er.-Monsieur KOUA-GA IHE, Ingénieur ^{des travaux} /d'Elevage en service au Minis-
tère de l'Economie Rurale est détaché auprès de la Société Nationale d'Elevage
et nommé Directeur Administratif et Financier.

Article 2.-La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par la
Société Nationale d'Elevage qui est en outre redevable envers le Trésor
de l'Etat Congolais de la contribution de ses droits à pension.

Article 3.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret
sont abrogées.

Article 4. -- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 17 Décembre 1980

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. --

Le Ministre de l'Economie Rurale

Le Ministre des Finances

Marius MOUAMBENGA. --

Henri LOPES. --

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

Victor SANGA-SANGA

